

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 13 février 2020

Culture-BIMAG n°2020-008 : Réaménagement des espaces de la bibliothèque et demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc.

Monsieur le Maire expose :

En 2019, la BIMAG (Bibliothèque Mutualisée Ambilly-Gaillard), a vu sa fréquentation augmenter fortement à la suite de la mutualisation avec la Ville de Gaillard en Mars et la mise en réseau Intermède effective depuis le mois de Juin. De plus, l'agenda de programmation de la BIMAG s'est considérablement étoffé ces dernières années et rencontre de plus en plus de succès avec une offre élargie à tous les publics.

Afin d'optimiser l'accueil de la structure, l'équipe des agents de la BIMAG a déjà réalisé des réaménagements de certaines collections du secteur jeunesse et adulte, avec notamment des changements de mobiliers, plus fonctionnels. L'équipe a également effectué un état des lieux en répertoriant les secteurs pouvant être optimisés, elle a enfin pris le soin de recueillir et d'analyser les différentes demandes des usagers sur le sujet.

Pour que la BIMAG reste un lieu convivial, accessible en termes d'espaces et de rayonnages et attractif dans le réseau des bibliothèques de l'agglomération et du territoire, il est nécessaire de procéder à un réaménagement plus en profondeur en créant/modifiant plusieurs secteurs :

- Le secteur musique et audiovisuel
- Le secteur jeunesse avec création d'un espace adolescent
- Le secteur accueil
- Le secteur adulte

Ce travail de réflexion du réaménagement a été fait depuis l'été dernier en collaboration avec Savoie-Biblio pour un appui technique et financier.

Dans la perspective d'une aide à l'aménagement, le Conseil Savoie Mont-Blanc (établissement public interdépartemental Savoie-Haute-Savoie, tutelle de Savoie-biblio) peut accorder une prise en charge de 30 % du montant HT des dépenses d'aménagement, avec un plafond s'élevant à 15 000 euros. Les devis en cours s'élèvent pour ce projet à un montant global total de 11 435 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal afin d'obtenir cette aide :

- D'approuver la demande de subvention d'aménagement de la BIMAG Ambilly Gaillard auprès du Conseil Savoie-Mont-Blanc
- De demander à M. le Maire de solliciter par courrier ladite subvention, à l'appui de la présente délibération.